



Libertés syndicales

Le 12 décembre 2013 :

Ensemble, exigeons la relaxe de Michèle !

Ce jour-là, notre camarade, secrétaire de l'Union Locale d'Alençon, est convoquée en justice devant le tribunal correctionnel à 14H00 (Tribunal de Grand Instance, Place Foch, Alençon).

Pourquoi ?

Sa seule « faute » : Avoir lancé un « nom d'oiseau » envers la femme du patron, salariée des Ateliers de Beauvais à Lonrai, lors d'un rassemblement de soutien à une salariée de cette entreprise convoquée à un entretien préalable en vue d'un licenciement pour faute grave.

Plainte est déposée par le chef d'entreprise et son épouse après le rassemblement. La Justice donne suite, huit auditions à la Gendarmerie en découlent, dont celle du Secrétaire Général de l'Union Départementale de L'Orne, et voilà Michèle trainée en justice, en correctionnelle, comme une délinquante !

Dans le même temps, la salariée licenciée attend toujours aujourd'hui que sa plainte contre l'épouse du patron pour « Violence ayant entraîné une incapacité de travail inférieure à 8 jours » soit instruite !

Dans cette entreprise les licenciements sont monnaie courante et, comme dans beaucoup d'autres boîtes, les cas de souffrances au travail sont fréquents. Au final, ce

sont les salariés qui sont sanctionnés alors que la plupart des patrons s'assoit sur le code du travail !

De qui se moque-t-on ? Quelle est donc cette justice qui s'acharne sur une syndicaliste et renforce les patrons dans leurs méfaits ?

SYNDICALISTE : OUI VOYOU : NON

Comment ne pas faire le rapprochement avec l'affaire des 5 syndicalistes CGT de Roanne traînés depuis 3 ans devant les tribunaux, là aussi pour fait syndical ? Comment ne pas faire le rapprochement avec la frilosité du gouvernement et des députés socialistes et apparentés à voter la nécessaire loi d'amnistie pour les faits syndicaux et mieux protéger les syndicalistes qui agissent pour faire respecter le droit des salariés ?

Un seul mot d'ordre : La relaxe !

Quand on touche à un.e militant.e de la CGT, on touche à toute la CGT, on touche aux droits légitimes des travailleurs de se défendre. C'est inacceptable !

**Rassemblement à partir de 12H30
le 12 décembre 2013, Place Foch, Alençon.**

*****La restauration sera assurée sur place par nos camarades de l'Union Locale d'Alençon*****